



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2004

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre
l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la mise en place
d'un système de déclaration libératoire unique**

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A
L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LA
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A LA MISE EN
PLACE D'UN SYSTEME DE DECLARATION LIBERATOIRE UNIQUE.
Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
19 février 2004**

Saisine

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi, en date du 21 janvier 2004, par le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, d'une demande d'avis relatif à l'avant-projet d'ordonnance sous rubrique.

Suite à l'examen de ce document, auquel son Bureau a procédé lors de la séance du 9 février 2004, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil constate être invité à formuler son avis sur un avant-projet d'ordonnance portant assentiment à un accord de coopération intervenu entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

Il ne formule, dès lors, aucune observation particulière au sujet de l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à cet accord.

*
* *